

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

Visant les actions de la société



Initiée par la société

ASSA ABLOY Entrance Systems France SAS

présentée par



INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE L'INITIATEUR



Le présent document relatif aux autres informations de la société ASSA ABLOY Entrance Systems France SAS a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 novembre 2015, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société ASSA ABLOY Entrance Systems France SAS.

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« l'**AMF** »), dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société ASSA ABLOY Entrance Systems France SAS et visant les actions de la société Nergeco SA.

Il complète la note d'information de la société ASSA ABLOY Entrance Systems France SAS visée par l'AMF le 24 novembre 2015 sous le numéro 15-597, en application d'une déclaration de conformité en date du 24 novembre 2015.

Des copies du présent document sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de ASSA ABLOY Entrance Systems France SAS (www.assaabloyentrance.fr), et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

Banque Neuflyze OBC
3, avenue Hoche
75008 Paris

et de

ASSA ABLOY Entrance Systems France SAS
24, rue des Malines
91090 Lisses

SOMMAIRE

1	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	3
1.1	PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	3
1.2	COUTS ET MODALITES DE FINANCEMENT DE L'OFFRE	4
2	PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR	4
2.1	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT AEES FRANCE	4
2.1.1	<i>Dénomination sociale</i>	4
2.1.2	<i>Siège social</i>	4
2.1.3	<i>Forme et nationalité</i>	4
2.1.4	<i>Registre du commerce et des sociétés</i>	4
2.1.5	<i>Durée et date d'immatriculation</i>	4
2.1.6	<i>Objet social</i>	4
2.1.7	<i>Exercice social</i>	5
2.2	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL D'AAES FRANCE	5
2.2.1	<i>Capital social</i>	5
2.2.2	<i>Forme des actions</i>	5
2.2.3	<i>Droits de vote</i>	5
2.2.4	<i>Cession et transmission des actions</i>	5
2.2.5	<i>Répartition du capital et des droits de vote</i>	6
2.2.6	<i>Instruments financiers non représentatifs du capital</i>	7
2.2.7	<i>Autres titres donnant accès au capital</i>	7
2.2.8	<i>Dividendes</i>	7
2.3	ADMINISTRATION, DIRECTION ET CONTROLE D'AAES FRANCE	7
2.3.1	<i>Administration</i>	7
2.3.2	<i>Décisions</i>	9
2.3.3	<i>Contrôle</i>	10
2.4	ASSEMBLEES GENERALES	10
2.4.1	<i>Convocations – Participation aux assemblées générales</i>	10
2.5	DESCRIPTION DES ACTIVITES DE AAES FRANCE	12
2.5.1	<i>Principales activités</i>	12
2.5.2	<i>Participations</i>	12
2.5.3	<i>Evénements exceptionnels et litiges significatifs</i>	13
2.5.4	<i>Effectif</i>	14
2.6	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT ASSA ABLOY ET AAES FRANCE	14
2.6.1	<i>Principales données financières d'ASSA ABLOY</i>	14
2.6.2	<i>Comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes d'AAES France</i>	17
3	PRESENTATION DES ENTITES CONTROLANT AAES FRANCE.....	18
3.1	INVESTISSEUR FINAL	18
3.2	ORGANIGRAMME	18
4	RESTRICTION CONCERNANT L'OFFRE A L'ETRANGER.....	18
5	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT.....	19

1 RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1.1 Principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 233-1, 2° et 234-2 et suivants du règlement général de l'AMF, la société ASSA ABLOY Entrance Systems France SAS, une société par actions simplifiée de droit français au capital de 929.880 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique d'identification 722 019 734 RCS Evry, dont le siège social est sis 24, rue des Malines, 91090 Lisses, France (« **AAES France** » ou l'« **Initiateur** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Nergeco, une société anonyme au capital de 4.000.000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 320 167 513 RCS Puy-en-Velay, dont le siège social est sis 8, rue de l'Industrie, 43220 Dunières, France (« **Nergeco** » ou la « **Société** »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris (compartiment C) sous le code ISIN FR0000037392, d'acquérir la totalité de leurs actions Nergeco dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

Banque Neuflyze OBC a, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, déposé le projet d'Offre incluant le projet de note d'information auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur, le 2 novembre 2015. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 I du règlement général de l'AMF, Banque Neuflyze OBC garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre porte sur la totalité des actions de la Société non détenues directement ou indirectement par l'Initiateur, à l'exception des actions auto-détenues par Nergeco (soit 11.513¹ actions à la date des présentes) soit 74.079² actions de Nergeco représentant 10,58%³ de son capital et de ses droits de vote⁴.

L'Initiateur s'engage irrévocablement d'acquérir, auprès des actionnaires de Nergeco, les actions Nergeco qui lui seront présentés dans le cadre de la présente offre au prix de 37,80 euros par action. L'Offre sera ouverte pour une durée de quinze (15) jours de négociation.

Le détail du contexte et les modalités de l'Offre sont décrites dans la note d'information visée par l'AMF le 24 novembre 2015 sous le numéro 15-597 (la « **Note d'Information** »).

Cette Note d'Information est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de l'Initiateur (www.assaabloyentrance.fr), et peut être obtenue sans frais auprès de :

Banque Neuflyze OBC
3, avenue Hoche
75008 Paris

et de

ASSA ABLOY Entrance Systems France SAS
24, rue des Malines
91090 Lisses

¹ Source : Nergeco 16 octobre 2015.

² Soit : 85.592 actions non détenues par l'Initiateur moins 11.513 actions auto-détenues par la Société (source : Nergeco, 16 octobre 2015).

³ Calcul effectué conformément au mode de calcul préconisé par l'article 223-11 du règlement général de l'AMF qui précise que le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droits de vote.

⁴ Correspondant à 10,76% du capital et des droits de vote de la Société en déduisant du capital les actions auto-détenues.

1.2 Coûts et modalités de financement de l'Offre

Dans l'hypothèse où la totalité des actions visées par l'Offre serait apportée, le montant de l'Offre serait de 2.800.186⁵ euros, correspondant à l'acquisition d'un maximum de 74.079 actions Nergeco susceptibles d'être apportées à l'Offre au prix unitaire de 37,80 euros.

Ce montant, ainsi que le montant des frais, coûts et dépenses autres exposés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre (et estimés entre 1.200.000 et 1.600.000 euros, cet estimatif incluant les frais liés à l'acquisition du Bloc de Contrôle (tel que défini si-dessous)), seront financés par l'Initiateur sur ses fonds propres.

2 PRÉSENTATION DE L'INITIATEUR

2.1 Informations générales concernant AEES France

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est ASSA ABLOY Entrance Systems France.

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé 24, rue des Malines, 91090 Lisses, France.

2.1.3 Forme et nationalité

AAES France est une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.4 Registre du commerce et des sociétés

L'Initiateur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique d'identification 722 019 734 RCS Evry.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

L'Initiateur a été immatriculé le 29 mars 1972 au registre du commerce et des sociétés de Paris. A la suite du transfert de son siège social dans le ressort du tribunal de commerce d'Evry, l'Initiateur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'Evry depuis le 20 septembre 1977. AAES France a une durée de quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter du jour de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

2.1.6 Objet social

L'Initiateur a pour objet social :

- L'achat, la vente, la représentation, la fabrication, la distribution et plus généralement la commercialisation, sous toutes ses formes et par tous moyens, de tous produits et matériels d'équipement pour l'industrie et le bâtiment et notamment, de fermetures industrielles,

⁵ Soit 74.079 actions (public) x 37,80 euros = 2.800.186 euros.

manuelles ou électriques, de portes, d'équipement de quais, etc., ainsi que de tous produits et matériels accessoires ou complémentaires ;

- La prise de participation directe ou indirecte dans toutes affaires ou opérations pouvant se rattacher aux objets ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de sociétés nouvelles, apports souscriptions fusion, achat de titres ou de droits sociaux etc... ;
- Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à la réalisation et au développement des affaires de la société.

2.1.7 Exercice social

L'exercice social de l'Initiateur commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de chaque année.

2.2 Informations générales concernant le capital social d'AAES France

2.2.1 Capital social

Le capital social d'AAES France est fixé à 929.880 euros.

Il est divisé en 15.498 actions de 60 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées et toutes de même catégorie.

2.2.2 Forme des actions

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte auprès de l'Initiateur, ou du mandataire désigné à cet effet, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

2.2.3 Droits de vote

A chaque action d'AAES France est attaché un droit de vote.

2.2.4 Cession et transmission des actions

Les actions se transmettent librement entre associés, au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant de l'associé titulaire des actions à transmettre.

Toutes autres transmissions, volontaires ou forcées, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elles ne porteraient que sur la nue-propriété ou l'usufruit, doivent, pour devenir définitives, être autorisées par AAES France.

Les actions sont transmises librement par succession au profit de toute personne ayant déjà la qualité d'associé. Tout autre héritier ou ayant droit de l'associé ne devient associé que s'il a reçu l'agrément du président.

En cas de dissolution de communauté du vivant des époux, l'attribution des actions est libre si chacun des époux est associé. A défaut, l'agrément est donné comme en matière de cession. A défaut d'agrément, les actions attribuées à l'époux ou l'ex-époux non associé doivent être rachetées dans les conditions prévues aux statuts d'AAES France, le conjoint associé bénéficiant toutefois d'une priorité de rachat pour assurer la conservation de la totalité des actions inscrites à son nom.

La transmission d'actions ayant son origine dans la disparition de la personnalité morale d'un associé y compris en cas de fusion, de scission ou de toute autre décision emportant transmission universelle du patrimoine de la personne morale associée est soumise à agrément dans les conditions prévues aux statuts d'AAES France.

Si la société ne comprend qu'un associé, les dispositions ci-dessus soumettant la cession ou la transmission des actions à l'agrément préalable de la société ne sont pas applicables. La cession des actions de l'associé unique est libre, toutefois en cas de dissolution de la communauté de biens existant entre l'associé unique et son conjoint, si les actions ne sont pas attribuées à cet associé, il peut les racheter pour assurer la conservation de la totalité des actions inscrites à son nom.

2.2.5 Répartition du capital et des droits de vote

Les actions de l'Initiateur sont détenues :

- à hauteur de 72,4% par la société ASSA ABLOY Entrance Systems IDDS AB, une société de droit suédois, immatriculée sous le numéro 556071-8149, au capital de 25.000.000 couronnes suédoises (SEK), dont le siège social est sis Roskildevägen 1, Box 171, 201 21 Malmö, Suède, elle-même détenue à 100% par la société Cardo AB, une société de droit suédois, immatriculée sous le numéro 556026-8517, au capital de 300.000.000 couronnes suédoises (SEK), dont le siège social est sis Roskildevägen 1, Box 486, 201 24 Malmö, Suède, elle-même à son tour détenue à 100% par la société ASSA ABLOY ;
- à hauteur de 13,9% par la société Besam AB, une société de droit suédois, immatriculée sous le numéro 556084-1768, au capital de 50.000.000 couronnes suédoises (SEK), dont le siège social est sis Box 131, 261 22 Landskrona, Suède ; et
- à hauteur de 13,7% de son capital social par la société Albany Door Systems AB, une société de droit suédois, immatriculée sous le numéro 556041-1901, au capital social de 12.000.000 couronnes suédoises (SEK), dont le siège social est sis Box 353, 261 23 Landskrona, Suède.

AAES France est contrôlée au plus haut niveau, et détenue indirectement, par la société ASSA ABLOY AB, une société de droit suédois, immatriculée sous le numéro 556059-3575, au capital de 370.858.778 couronnes suédoises (SEK), dont le siège social est sis Klarabergsviadukten 90, 111 64 Stockholm, Suède, dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé Stockholm Stock Exchange (STO) (« ASSA ABLOY »). Le capital social de la société ASSA ABLOY est composé de 57.525.969 actions de catégorie A et de 1.055.050.365 actions de catégorie B. Au 30 septembre 2015, les actionnaires de référence⁶ de la société ASSA ABLOY étaient :

- Investment AB Latour détenant 9,5% du capital social et représentant 29,5% des droits de vote ;

⁶ Source: SIS Ågareservice AB and Euroclear Sweden AB tel que disponible sur : <http://www.assaabloy.com/en/com/investors/assa-abloy-share/largest-shareholder/>

- Melker Schörling AB détenant 3,9% du capital social et représentant 11,5% des droits de vote ;
- Capital Group fonder détenant 5,9% du capital social et représentant 4,0% des droits de vote ;
- Swedbank Robur fonder détenant 4,0% du capital social et représentant 2,7% des droits de vote ;
- Norges bank détenant 2,8% du capital social et représentant 1,9% des droits de vote ;
- Alecta détenant 2,2% du capital social et représentant 1,5% des droits de vote ;
- SHB fonder & livförsäkring détenant 2,0% du capital social et représentant 1,4% des droits de vote ;
- AMF Försäkring & Fonder détenant 1,5% du capital social et représentant 1,0% des droits de vote ;
- Vanguard fonder détenant 1,0% du capital social et représentant 0,7% des droits de vote ;
- Standard Life Investment fonder détenant 1,0% du capital social et représentant 0,7% des droits de vote ; et
- Le flottant est estimé à 66,2% du capital social et à 45,1% des droits de vote.

Au 20 novembre 2015, la capitalisation boursière de la société ASSA ABLOY atteignait 202,72 milliards de couronnes suédoises (SEK) (21,89 milliards d'euros environ).

2.2.6 Instruments financiers non représentatifs du capital

AAES France n'a émis aucun instrument financier non représentatif de capital.

2.2.7 Autres titres donnant accès au capital

A ce jour, aucun titre donnant accès au capital n'a été émis par AAES France.

2.2.8 Dividendes

AAES France a distribué au cours des trois derniers exercices les dividendes suivants :

- 2.000.000 d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014 ;
- 0 euro au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- 3.400.000 d'euros au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

2.3 Administration, direction et contrôle d'AAES France

2.3.1 Administration

2.3.1.1 *Président*

AAES France est dirigée et représentée par un président, personne physique ou morale, pris parmi les associés ou en dehors d'eux. Le président est désigné, pour une durée limitée ou non, par décision collective des associés.

Le président peut résilier ses fonctions en prévenant les associés trois mois au moins à l'avance. Il peut être révoqué, par décision collective des associés. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages-intérêts.

Le président a droit à une rémunération dont le montant est approuvé par décision collective des associés.

Le président dirige et administre AAES France. A cet effet, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom d'AAES France dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par les dispositions du code de commerce ou les statuts à la collectivité des associés.

La décision collective nommant le président peut, à titre de règle interne, inopposable aux tiers, limiter les pouvoirs du président en soumettant la conclusion de certains engagements à l'autorisation de la collectivité des associés.

Le président représente AAES France à l'égard des tiers.

Il peut déléguer les pouvoirs qu'il juge convenables et constituer tous mandataires spéciaux et temporaires.

Toutefois, le président doit informer et consulter chaque associé individuellement avant de réaliser des opérations ou prendre des décisions susceptibles de modifier significativement l'organisation d'AAES France, la nature de son activité ou ses conditions d'exercice. Cette consultation concerne particulièrement les opérations suivantes :

- cession ou mise en location-gérance du fonds de commerce exploité,
- suspension ou arrêt d'une branche d'activité,
- cession de participation majoritaire dans les sociétés contrôlées,
- nomination du directeur général.

Le président d'AAES France est Monsieur Yannick MICHON, de nationalité française, né le 8 octobre 1958 à Nantes (44), France, et résidant au 15, rue des Corps Saints, 78370 Saint-Arnoult-en-Yvelines, France. Il a été nommé par décision collective des associés d'AAES France pour une durée indéterminée.

Après avoir suivi une formation commerciale et marketing, Monsieur Yannick MICHON a rejoint en 1985 la société CLEVER pour laquelle il a occupé les fonctions de Directeur Marketing puis de Directeur des Ventes. En 1997, il rejoint le groupe CARDO en qualité de Directeur Département Service et devient en 2003 Directeur Général Entité Française au sein du groupe CARDO. A la suite à l'acquisition de Groupe Cardo par le groupe ASSA ABLOY, Monsieur Yannick MICHON devient *Managing Director* Entité Française au sein du groupe ASSA ABLOY Entrance Systems et occupe depuis 2014 les fonctions de *Managing Director & Country Manager*.

2.3.1.2 Directeur général

Un directeur général peut être désigné dans les conditions indiquées ci-après pour assister le président.

Afin de l'assister dans ses fonctions de direction, le président peut donner mandat à un directeur général personne physique, associé ou non, qui peut être lié à la société par un contrat de travail.

La désignation de ce directeur général est faite par le président sous réserve de l'obligation d'en informer les associés et de les consulter individuellement et préalablement dans les conditions prévues aux statuts.

Le président fixe l'étendue des pouvoirs confiés au directeur général et la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président. Il détermine la rémunération du directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment, pour juste motif, par le président.

Deux directeurs généraux ont été nommés au sein d'AAES France :

- Monsieur Per HANSSON, de nationalité suédoise, né le 10 septembre 1964 à Allhelgonan, Suède, et résidant à Ralsvagen 16, SE-24563 Hjarup, Suède. Monsieur Per HANSSON exerce par ailleurs les fonctions de Directeur Financier (*Chief Financial Officer*) d'ASSA ABLOY Entrance Systems et
- Monsieur Juan VARGUES, de nationalité espagnole, né le 12 septembre 1959 à Valence, Espagne, et résidant à Tjörögatan 40, SE-25733, Rydeback, Suède. Monsieur Juan VARGUES exerce par ailleurs les fonctions de Président d'ASSA ABLOY Entrance Systems.

Leurs mandats ont été renouvelés, lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2015, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.3.2 Décisions

2.3.2.1 *Les statuts d'AAES France prévoient que les actes et opérations suivants doivent faire l'objet d'une décision collective des associés devant réunir la majorité des deux tiers (2/3) des droits de vote existants pour être adoptée :*

- (i) approbation des comptes annuels et affectation des résultats ;
- (ii) examen du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et décisions s'y rapportant ;
- (iii) nomination, révocation du président, détermination de la durée de ses fonctions et de l'étendue de ses pouvoirs, approbation de sa rémunération ;
- (iv) nomination des commissaires aux comptes ;
- (v) exclusion d'un associé ;
- (vi) augmentation, amortissement ou réduction de capital ;
- (vii) émission de valeurs mobilières ;
- (viii) autorisation à donner au président afin de consentir, au bénéfice des membres du personnel, des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- (ix) fusion avec une autre société, scission ou apport partiel soumis au régime des scissions ;
- (x) transformation en société d'une autre forme ;
- (xi) prorogation de la durée de la société ;
- (xii) modification des statuts dans toutes leurs dispositions sauf pour celles où il est attribué compétence au président par l'effet d'une stipulation expresse des statuts d'AAES France ;
- (xiii) dissolution de la société, nomination et révocation du liquidateur.

2.3.2.2 *Les statuts d'AAES France prévoient que les décisions suivantes doivent être prises à l'unanimité des associés :*

- (i) modification, adoption ou suppression de clauses statutaires visées à l'article 227-19 du code de commerce relatives à la transmission des actions et à l'exclusion d'un associé ;
- (ii) augmentation de l'engagement social d'un associé notamment en cas de transformation de la société en société en nom collectif ou en commandite.

2.3.2.3 *Lorsqu'AAES France ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs ci-dessus sont exercés par l'associé unique qui peut prendre toute décision de la compétence de la collectivité des associés à l'exception de celle qui requiert l'existence de plusieurs associés.*

2.3.3 Contrôle

2.3.3.1 *Commissaires aux comptes*

Le contrôle de la société est exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par les dispositions du code de commerce.

Ils sont désignés par décision collective des associés.

Les commissaires aux comptes de l'Initiateur ont été nommés pour six exercices, soit jusqu'en 2021 :

Titulaire : **PriceWaterhouseCoopers Entreprises SARL**

63, rue de Villiers,
92208 Neuilly-sur-Seine CEDEX

Suppléant : BARBIER Fabrice,

De nationalité française, né le 25 octobre 1967 à Troyes
Domicilié au 3, rue de la comète, 92600 Asnières-sur-Seine.

2.3.3.2 *Mandats exercés*

AAES France n'exerce pas de mandat au sein d'autres sociétés

2.4 **Assemblées générales**

2.4.1 Convocations – Participation aux assemblées générales

Les décisions collectives résultent au choix du président d'une assemblée ou d'une consultation écrite. La volonté des associés peut aussi être constatée par des actes sous signatures privées ou authentiques si elle est unanime.

En cas de réunion d'une assemblée, elle est convoquée par le président. Elle peut également être convoquée par le commissaire aux comptes.

La convocation est faite par lettre expédiée à chacun des associés, sous pli ordinaire ou recommandé ou par télécopie, dix jours au moins avant la réunion.

La convocation indique notamment les jours, heure et lieu ainsi que l'ordre du jour de la réunion dont le libellé doit faire apparaître clairement le contenu et la portée des questions qui y sont inscrites.

L'assemblée peut en outre être convoquée verbalement et se tenir sans délai, si tous les associés y sont présents ou régulièrement représentés.

L'assemblée est présidée par le président d'AAES France. A défaut, elle élit son président de séance.

Une feuille de présence est émargée par les membres de l'assemblée et certifiée exacte par le président. Toutefois, le procès-verbal de l'assemblée tient lieu de feuille de présence, lorsqu'il est signé de tous les associés présents.

Seuls les questions inscrites à l'ordre du jour sont mises en délibération à moins que les associés soient tous présents et décident d'un commun accord de statuer sur d'autres questions.

Tenue des assemblées générales – Délibérations

Tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée ou de l'envoi des pièces requises en vue d'une consultation écrite ou de l'établissement de l'acte exprimant la volonté des associés.

Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès d'AAES France par un mandataire commun de leur choix.

En cas de démembrement de propriété d'une action, l'usufruitier exerce le droit de vote attaché à cette action, sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer aux décisions collectives. A cet effet, le nu-propriétaire sera convoqué et pourra assister aux assemblées et disposera du droit d'information prévu en cas de consultation écrite.

L'associé peut se faire représenter à l'assemblée par un autre associé.

Si AAES France ne comprend qu'un associé, celui-ci ne peut déléguer les pouvoirs qu'il détient en sa qualité d'associé.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

AAES France ne peut valablement voter du chef d'actions propres qu'elle pourrait détenir.

Toute délibération de l'assemblée des associés est constatée par un procès-verbal qui indique notamment la date et le lieu de la réunion, l'identité du président de séance, le mode de convocation, l'ordre du jour, l'identité des associés participant au vote, les documents et rapports soumis à l'assemblée, un résumé des débats, le texte des résolutions mises aux voix et le résultat des votes.

En cas de consultation écrite, le procès-verbal qui en est dressé et auquel est annexé la réponse de chaque associé, fait mention de ces indications, dans la mesure où il y a lieu.

Les procès-verbaux sont établis et signés par le président d'AAES France ou, le cas échéant, de séance, sur un registre spécial tenu à la diligence du président. Lorsque la décision des associés résulte de leur consentement exprimé dans un acte, cette décision est mentionnée, à sa date, dans ce registre spécial. L'acte lui-même est conservé par AAES France de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre.

Si AAES France ne comprend qu'un associé, les décisions qu'il prend sont répertoriées dans ce registre.

2.5 Description des activités de AAES France

2.5.1 Principales activités

AAES France a pour objet l'achat, la vente, la représentation, la fabrication, la distribution et plus généralement la commercialisation, sous toutes ses formes et par tous moyens, de tous produits et matériels d'équipement pour l'industrie et le bâtiment et notamment, de fermetures industrielles, manuelles ou électriques, de portes, d'équipement de quais, etc..., ainsi que de tous produits et matériels accessoires ou complémentaires.

L'Initiateur est détenu au plus haut niveau par la société ASSA ABLOY AB dans les conditions détaillées à la Section 2.2.5. du présent document. Le groupe ASSA ABLOY, leader mondial et acteur reconnu dans le domaine des systèmes de fermetures intelligents et des systèmes de sécurité. Son approche globale de la gestion des flux des personnes, des marchandises et des véhicules leur permet de créer des solutions possédant le meilleur équilibre possible entre coût, qualité et performances tout au long du cycle de vie du produit.

Le groupe ASSA ABLOY a été fondé en 1994, à la suite de la fusion de la société suédoise ASSA et de la société finlandaise Abloy. Le groupe ASSA ABLOY est devenu aujourd'hui le premier fabricant et fournisseur au monde de solutions d'ouverture de portes, respectant rigoureusement les exigences des utilisateurs finaux en matière de protection, de sécurité et de confort.

Depuis sa création, le groupe ASSA ABLOY est passé d'une société régionale à un groupe international, qui emploie aujourd'hui plus de 44.000 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 57 milliards de couronnes suédoises (SEK) (6,1 milliards d'euros environ). Au 30 septembre 2015, le groupe ASSA ABLOY a vu son chiffre d'affaires progresser de 19% au troisième trimestre 2015 pour atteindre 17,465 milliards de couronnes suédoises (SEK) (1,89 milliards d'euros environ). Son résultat au troisième trimestre 2015 s'élève à 2,069 milliards de couronnes suédoises (SEK) (220 millions d'euros environ).

2.5.2 Participations

AAES France détient une participation majoritaire dans Nergeco. En effet, en vertu de douze contrats de cession d'actions de droit français conclus le 16 octobre 2015, l'Initiateur a acquis, dans le cadre de transactions hors marché réalisées également le 16 octobre 2015, un total de 614.408 actions Nergeco représentant 87,77% de son capital et de ses droits de vote (le « **Bloc de Contrôle** »)⁷. Le pourcentage de détention en capital ainsi acquis s'élève à 89,24% en capital et droits de vote après déduction des actions auto-détenues du montant total du capital de la Société.

Outre sa participation dans Nergeco au titre de l'acquisition du Bloc de Contrôle, AAES France possède les participations suivantes :

⁷ Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions auto-détenues privées de droits de vote.

- L'intégralité du capital social de la société Crawford Normstahl, société par actions simplifiée, au capital social de 805.744 euros, dont le siège social est sis 4, rue Paul Villard, 69680 Chassieu, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique d'identification 384 871 190 RCS Lyon ;
- Un quart (25%) du capital social d'ASABH, société à responsabilité limitée, au capital social de 102.400 euros, dont le siège social est sis rue Jean Marie David, 35740 Pace, France, et immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique d'identification 402 826 838 RCS Rennes ;
- L'intégralité du capital social de la société Bretagne Fermetures Industrielles, société par actions simplifiée, au capital de 50.000 euros, ayant son siège situé 275, rue Antoine Lavoisier, ZI Kergaradec 3, 29490 Guipavas, (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro unique d'identification 421 914 797 RCS Brest.

2.5.3 Evénements exceptionnels et litiges significatifs

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014 :

1. AAES France a, aux termes d'une décision du président en date du 25 septembre 2014, transféré son siège social du 1-5, rue des Cévennes – Z.I. de la Petite Montagne, 91090 Lisses, France, au 24, rue des Malines, 91090 Lisses, France à compter du 1^{er} octobre 2014.
2. L'immeuble du 1-5, rue des Cévennes à Lisses a été cédé à la société SCI IMMO LISSES, pour un prix de 1.950.000 euros et a généré une plus-value comptable d'un montant quasi équivalent.
3. L'établissement secondaire de Bonneuil a été transféré du 10 Carrefour du Général de Gaulle, Bonneuil-sur-Marne, France, au Parc d'activité des petits carreaux – 1 rue des Violettes, 94380 Bonneuil-sur-Marne, France. Un nouveau bail commercial a été conclu pour une durée minimum de 3 ans.
4. AAES France a engagé une procédure judiciaire contre la société IDF INDUSTRIES SARL en réparation du préjudice subi du fait de la non délivrance de l'immeuble pris à bail le 11 février 2014 et du lourd préjudice financier et commercial en résultant pour AAES France. Une injonction de conclure pour le 3 décembre 2015 a été signifiée à IDF INDUSTRIES SARL.
5. AAES France a également engagé une procédure judiciaire à l'encontre de la société BNP PARIBAS REAL ESTATE TRANSACTIONS FRANCE, afin de voir reconnaître sa responsabilité contractuellement dans le cadre du préjudice subi par AAES France résultant du manquement à son obligation d'information et de conseil, en sa qualité d'intermédiaire immobilier. BNP PARIBAS REAL ESTATE TRANSACTIONS FRANCE a demandé à ce que le litige soit joint au litige à l'encontre d>IDF INDUSTRIES SARL. La décision du juge est attendue pour le 26 novembre 2015.

Evènements significatifs depuis la clôture de l'exercice :

A la connaissance d'AAES France et à l'exception de ce qui précède, il n'existe, en date du dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière d'AAES France.

2.5.4 Effectif

A la date du présent document, AAES France emploie 352 salariés.

2.6 Informations financières concernant ASSA ABLOY et AAES France

2.6.1 Principales données financières d'ASSA ABLOY

Les principales données financières de la société ASSA ABLOY issues des comptes sociaux audités de l'exercice clos le 31 décembre 2014 figurent ci-dessous à savoir (i) le compte de résultat consolidé, (i) le bilan consolidé, (iii) le tableau des flux de trésorerie consolidé. Le rapport financier complet d'ASSA ABLOY relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 est disponible sur le site Internet de la société (www.assaabloy.com).

Compte de résultat consolidé de la société ASSA ABLOY au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Consolidated income statement and Statement of comprehensive income

Income statement, SEK M	Note	2013	2014
Sales	2	48,481	56,843
Cost of goods sold		-30,082	-34,921
Gross income		18,399	21,922
Selling expenses		-7,575	-8,684
Administrative expenses	3	-2,470	-2,668
Research and development costs		-1,390	-1,545
Other operating income and expenses	4	-133	100
Share of earnings in associates	5	94	132
Operating income	6-9, 33	6,924	9,257
Financial income	10	28	28
Financial expenses	9, 11	-571	-587
Income before tax		6,381	8,698
Tax on income	12	-1,595	-2,261
Net income from continuing operations		4,786	6,436
Net income of disposal group classified as held for sale and discontinued operations	31	-11	-
Net income		4,775	6,436
Net income attributable to:			
Parent company's shareholders		4,772	6,436
Non-controlling interest		2	0
Earnings per share			
before dilution, SEK	13	12.89	17.38
after dilution, SEK	13	12.89	17.38
after dilution and excluding items affecting comparability, SEK	13	14.84	17.38
Statement of comprehensive income, SEK M		2013	2014
Net income		4,775	6,436
Other comprehensive income:			
Items that will not be reclassified to profit or loss			
Actuarial gain/loss on post-employment benefit obligations		361	-695
Deferred tax from actuarial gain/loss on post-employment benefit obligations		-136	152
Total		225	-543
Items that may be reclassified subsequently to profit or loss			
Share of other comprehensive income of associates		-18	105
Cashflow hedges		9	-3
Net investment hedges		0	-374
Exchange rate differences		143	3,810
Total		134	3,539
Total comprehensive income		5,133	9,433
Total comprehensive income attributable to:			
- Parent company's shareholders		5,129	9,432
- Non-controlling interest		4	0

Consolidated balance sheet

SEK M	Note	2013	2014
ASSETS			
Non-current assets			
Intangible assets	14	38,280	47,056
Tangible assets	15	6,390	7,712
Investments in associates	17	1,675	1,861
Other financial assets	19	86	76
Deferred tax assets	18	1,677	1,555
Total non-current assets		48,109	58,260
Current assets			
Inventories	20	6,498	7,845
Trade receivables	21	8,531	10,595
Current tax receivables		352	506
Other current receivables		869	1,120
Prepaid expenses and accrued income		699	831
Derivative financial instruments	34	139	159
Short-term investments	34	204	14
Cash and cash equivalents	34	362	667
Total current assets		17,654	21,738
TOTAL ASSETS		65,763	79,998
EQUITY AND LIABILITIES			
Equity			
<i>Parent company's shareholders</i>			
Share capital	23	371	371
Other contributed capital		9,675	9,675
Reserves		-1,041	2,498
Retained earnings		19,808	23,553
		28,812	36,096
Non-controlling interest		0	2
Total equity		28,813	36,098
Non-current liabilities			
Long-term loans	34	13,329	15,362
Deferred tax liabilities	18	1,416	1,462
Pension provisions	24	2,015	2,946
Other non-current provisions	25	2,373	2,428
Other non-current liabilities	34	976	2,320
Total non-current liabilities		20,109	24,517
Current liabilities			
Short-term loans	34	4,875	4,636
Derivative financial instruments	34	107	251
Trade payables		4,393	5,699
Current tax liabilities		1,276	930
Current provisions	25	856	525
Other current liabilities	26	1,754	3,060
Accrued expenses and deferred income	27	3,580	4,282
Total current liabilities		16,842	19,383
TOTAL EQUITY AND LIABILITIES		65,763	79,998

Tableau des flux de trésorerie consolidé de la société ASSA ABLOY au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

Consolidated cash flow statement

SEK M	Note	2013	2014
OPERATING ACTIVITIES			
Operating income		6,924	9,257
Depreciation and amortization	8	993	1,163
Reversal of restructuring costs		1,000	–
Restructuring payments		–647	–453
Other non-cash items	32	17	–150
Cash flow before interest and tax		8,286	9,816
Interest paid		–443	–477
Interest received		12	20
Tax paid on income		–1,134	–2,376
Cash flow before changes in working capital		6,721	6,983
Changes in working capital	32	–497	–303
Cash flow from operating activities		6,224	6,679
INVESTING ACTIVITIES			
Investments in tangible and intangible assets	14, 15	–1,308	–1,341
Sales of tangible and intangible assets	14, 15	105	69
Investments in subsidiaries	32	–4,783	–2,454
Investments in associates		–131	–1
Disposals of subsidiaries	32	85	201
Other investments	32	1	0
Cash flow from investing activities		–6,030	–3,524
FINANCING ACTIVITIES			
Dividends		–2,007	–2,110
Long-term loans raised		4,000	2,757
Long-term loans repaid		–353	–2,131
Purchase of shares in subsidiaries from non-controlling interest		–2,155	–
Stock purchase plans		–52	–75
Net cash effect of changes in other borrowings		–164	–1,349
Cash flow from financing activities		–731	–2,908
CASH FLOW		–537	247
CASH AND CASH EQUIVALENTS			
Cash and cash equivalents at 1 January		907	362
Cash flow		–537	247
Effect of exchange rate differences		–9	58
Cash and cash equivalents at 31 December	34	362	667

2.6.2 Comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes d'AAES France

AAES France a clôturé son dernier exercice le 31 décembre 2014. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, AAES France a réalisé un chiffre d'affaires de 62.235.273 euros (contre 61.250.672 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013), et un bénéfice sur l'exercice de 1.953.199 euros (contre 1.570.741 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2013).

Les comptes annuels d'AAES France au 31 décembre 2014 figurent en Annexe A du présent document.

Le rapport du commissaire aux comptes d'AAES France sur les comptes annuels d'AAES France au 31 décembre 2014 figure en Annexe B du présent document.

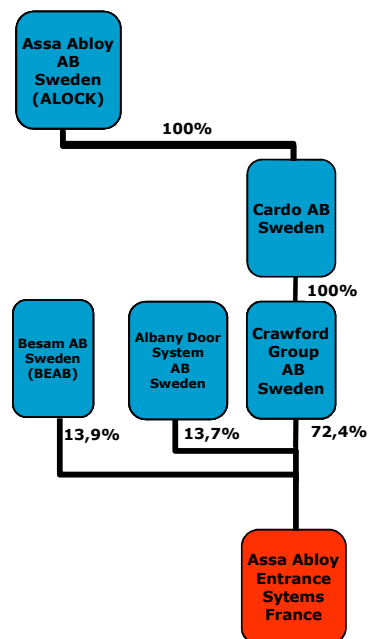
3 PRESENTATION DES ENTITES CONTROLANT AAES FRANCE

3.1 Investisseur final

L'Initiateur est détenu au plus haut niveau par la société ASSA ABLOY tel que décrit à la Section 2.2.5 du présent document.

3.2 Organigramme

Un extrait de l'organigramme du groupe ASSA ABLOY au 16 octobre 2015 figure ci-dessous.



4 RESTRICTION CONCERNANT L'OFFRE A L'ETRANGER

L'Offre est faite exclusivement en France ainsi que cela est mentionné dans la Section 1.5.5 « Restrictions concernant l'Offre à l'Etranger » de la Note d'Information de l'Initiateur.

5 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

J'atteste que le présent document intitulé "Informations relatives aux caractéristiques, notamment, juridiques, financières et comptables de l'Initiateur" qui a été déposé le 24 novembre 2015 et qui sera diffusé le 25 novembre 2015, soit la veille du jour de l'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société ASSA ABLOY Entrance Systems France SAS et visant les actions de la société Nergeco SA.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 24 novembre 2015.

Pour ASSA ABLOY Entrance Systems France SAS



Yannick Michon
Président

ANNEXE A

Les comptes annuels d'AAES France pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 24 Rue Des Malines 91090 LISSES

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 7 2 2 0 1 9 7 3 4 0 0 2 4 2

Néant ☐ *

					Exercice N clos le, 31122014		N-1 31122013		
			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
							Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)			AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	151 545	AG	138 408	13 137	6 338	
		Fonds commercial (I)	AH	4 742 854	AI	455 822	4 287 032	4 287 032	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	115 127	AK	115 127			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	971 394	AS	770 720	200 673	260 603	
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 732 446	AU	2 122 309	610 136	476 290	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	2 379 808	CV	981 961	1 397 847	1 291 714	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD		BE				
		Prêts	BF	177 374	BG		177 374	166 775	
		Autres immobilisations financières*	BH	214 659	BI	82 500	132 159	113 748	
		TOTAL (II)		BJ	11 485 211	BK	4 666 850	6 818 361	6 602 503
		ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens	BN				BO				
En cours de production de services	BP			189 030	BQ		189 030	85 721	
Produits intermédiaires et finis	BR				BS				
Marchandises	BT			3 431 957	BU	150 189	3 281 767	2 406 852	
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	43 868	BW		43 868	14 926	
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	18 653 733	BY	649 297	18 004 436	15 841 269	
	Autres créances (3)		BZ	5 640 905	CA		5 640 905	4 480 265	
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC				
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	25 266	CE		25 266	25 266	
	Disponibilités	CF	177 095	CG		177 095	1 001 419		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	362 364	CI		362 364	269 533		
	TOTAL (III)		CJ	28 524 220	CK	799 487	27 724 733	24 125 252	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	40 009 432	IA	5 466 337	34 543 094	30 727 756	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :					

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE**Néant ☐ *

1. EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise										SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE		Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 929 880 ...)										DA	929 880	929 880		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...										DB	5 689 661	5 689 661		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)										DC				
	Réserve légale (3)										DD	92 988	68 400		
	Réserves statutaires ou contractuelles										DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)										DF	10 997	10 997		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)										DG	688 538	688 538		
	Report à nouveau										DH	3 368 602	1 822 300		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)										DI	1 953 199	1 570 700		
	Subventions d'investissement										DJ				
	Provisions réglementées *										DK				
	TOTAL (I)										DL	12 733 867	10 780 600		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs										DM				
	Avances conditionnées										DN				
TOTAL (II)										DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques										DP	962 082	724 200		
	Provisions pour charges										DQ	1 993 905	2 189 000		
	TOTAL (III)										DR	2 955 987	2 913 300		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles										DS				
	Autres emprunts obligataires										DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)										DU	35 384	21 600		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)										DV		4 000 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										DW	221 787	229 700		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés										DX	4 358 484	4 666 000		
	Dettes fiscales et sociales										DY	7 755 145	7 185 900		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés										DZ				
	Autres dettes										EA	5 695 266	212 100		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)										EB	787 170	718 200		
TOTAL (IV)										EC	18 853 239	17 033 700			
Ecart de conversion passif* (V)										ED					
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)										EE	34 543 094	30 727 700			
RENNVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital										1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)										1C		
			Ecart de réévaluation libre										1D		
			Réserve de réévaluation (1976)										1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *										1F			
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an										EG	18 853 239	17 033 700		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP										EH	35 384	21 600		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2015

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

Néant ☐ *1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE										Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	25 603 175	FB	12 903	FC	25 616 078	22 989 455			
	Production vendue { biens * services *	FD	12 723	FE		FF	12 723	4 750			
		FG	36 606 472	FH		FI	36 606 472	38 256 466			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	62 222 370	FK	12 903	FL	62 235 273	61 250 672			
	Production stockée*						FM				
	Production immobilisée*						FN				
	Subventions d'exploitation						FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	2 193 630	1 517 033		
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 716	2 199		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	64 430 619	62 769 905		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	24 372 177	23 527 565		
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(874 917)	(176 730)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	30 586	36 349		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(103 309)	15 684		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	16 804 592	14 043 331		
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 102 195	1 153 970		
	Salaires et traitements*						FY	12 585 628	12 736 669		
	Charges sociales (10)						FZ	7 166 197	7 335 727		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*						GA	243 839	301 320	
								GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	353 231	155 732	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	904 250	608 383		
	Autres charges (12)						GE	266 607	114 402		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	62 851 080	60 452 406		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 579 539	2 317 498		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	40 199	43 464		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	106 133	122 038		
	Différences positives de change						GN		59		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO				
	Total des produits financiers (V)						GP	146 332	165 561		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	146 069	126 886		
	Différences négatives de change						GS	131	29		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT				
	Total des charges financières (VI)						GU	147 101	126 915		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(768)	38 646			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I + III - IV + V - VI)											

Group

Formulaire obligatoire (article 33 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

Néant

				Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	30 212	63 560	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 955 039		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	508 276	380 000	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	2 493 528	443 560	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	606 873	45 759	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	27 702		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	214 776	410 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	849 352	455 759	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	1 644 175	(12 199)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ	309 735	206 190	
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	960 012	567 015	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	67 070 481	63 379 027	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	65 117 281	61 808 286	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	1 953 199	1 570 741	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières			HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG		47 533
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP		
		- Crédit-bail immobilier			HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H		18 839
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	97 744	85 341
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 162 317	650 079
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	140 875	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le			Exercice N		
	Solde divers comptes clients				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
	Solde salarié Djellab				2 716		24 495
	Divers				1 170		
	Amendes véhicules				30		1 957
Vente immos				2 296			
						5 630	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N			
				Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

RENVOIS

Group

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE S.A.S.

24 Rue des Malines

Z.A. des Malines

91 090 LISSES

ANNEXE AUX COMPTES

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

SOMMAIRE ANNEXE

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2013.....	3
II. REGLES ET METHODES COMPTABLES	4
III. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN.....	8
EVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISE	8
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	10
STOCKS	10
CREANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE	10
POSTES DU BILAN RELATIFS AUX ENTREPRISES LIÉES ET AUX PARTICIPATIONS	11
ECHEANCIER DES CREANCES	12
CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE.....	12
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL.....	13
PROVISIONS POUR RISQUES	14
ECHEANCIER DES DETTES	16
CHARGES A PAYER	16
IV. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	17
VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET.....	17
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE).....	18
ENGAGEMENTS FINANCIERS	20
DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION	20
EFFECTIF MOYEN 2013	20
REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	20
INTEGRATION FISCALE	21
IDENTITÉ DES SOCIÉTÉS-MÈRES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ.....	21
EXEMPTION DE CONSOLIDATION	21

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2014

1. La Société a, aux termes d'une décision du Président en date du 25 septembre 2014, transféré son siège social au 24 rue des Malines à LISSES à compter du 1^{er} octobre 2014.

L'immeuble du 1-5, rue des Cévennes à LISSES a été cédé à la société SCI IMMO LISSES, pour un prix de 1.950.000 € et a généré une plus-value comptable d'un montant quasi équivalent.

2. L'établissement de BONNEUIL a été transféré Parc d'activité des petits carreaux – 1 rue des Violettes à BONNEUIL. Un nouveau bail commercial a été conclu pour une durée minimum de 3 ans.

3. La Société a engagé une procédure judiciaire contre la société IDF INDUSTRIES SARL en réparation du préjudice subi du fait de la non délivrance de l'immeuble pris à bail le 11 février 2014 et du lourd préjudice financier et commercial en résultant pour la société AAESF.

4. La Société a également engagé une procédure judiciaire à l'encontre de la société BNP PARIBAS REAL ESTATE TRANSACTIONS FRANCE, afin de voir reconnaître sa responsabilité contractuelle dans le cadre du préjudice subi par la société AAESF résultant du manquement à son obligation d'information et de conseil, en sa qualité d'intermédiaire immobilier.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2014

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan avant répartition, dont le total est de 34 543 094 € et le compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 67 070 481 € dégagent un bénéfice de 1 953 199 €.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2014-03).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables
Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels :

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II.1 Immobilisations incorporelles:

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée probable d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations.

Les règles et méthodes comptables relatives au fonds de commerce issu de la fusion entre Crawford France Holding SAS et Assa Abloy Entrance Systems France SAS sont les suivantes :

- Le montant du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan de Assa Abloy Entrance Systems France SAS correspond à la valeur comptable des titres de l'absorbée à l'actif du bilan de l'absorbante diminué du montant de la situation nette de l'absorbée à la date d'effet comptable de la fusion ;
- A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition du fonds de commerce est comparée à la valeur d'usage de ce fonds de commerce déterminée en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;
- La valeur d'usage du fonds de commerce a été justifiée sur la base de prévisions d'activité et de résultats établies selon l'appréciation actuelle des dirigeants sociaux.

II.2 Immobilisations corporelles et logiciels:

Les immobilisations figurent à l'actif à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée probable d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Ces durées sont principalement les suivantes :

. Logiciels	: 1 an, linéaire
. Agencements, aménagements divers	: 10 ans, linéaire
. Mobilier	: 10 ans, linéaire
. Matériel de bureau	: 3/5 ans, linéaire
. Matériel de transport	: 5 ans, linéaire
. Matériel et outillage	: 3/5/7 ans, linéaire

II.3 : Immobilisations financières :

- Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût historique;
- Si cette valeur est inférieure à leur valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour la différence;
- La valeur actuelle des participations est déterminée compte tenu de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, de la rentabilité des filiales, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

II.4 : Stocks et travaux en cours :

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient.

II.5 : Créances clients :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

II.6 : Conversion des éléments en devises :

Les dettes et créances libellées en devises sont converties aux cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences de change latentes en résultat sont constatées en écarts de conversion active et passive.

II.7 : Provision pour risques :

Des provisions sont constatées pour couvrir des risques, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

Provision pour retraites :

Conformément à la recommandation n° 2013-R.02 de l'ANC (constatation des pertes et gains actuariels sur l'année), la société comptabilise une provision pour indemnités de fin de carrière (IFC). Les engagements d'Assa Abloy Entrance Systems en matière de retraites et indemnités assimilées sont calculés sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan. Cette estimation, effectuée annuellement conformément à la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC, tient compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évaluation des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Les engagements en matière de pensions et retraites ont été évalués au 31 décembre 2014 à 1 851 490 €.

Les écarts actuariels sont constatés directement dans le résultat de l'exercice.

Les hypothèses sont les suivantes :

Taux d'actualisation : 1.70 %

Taux d'inflation : 2.00%

Taux d'évolution des salaires : si âge < 55 ans : 2.25%, si âge ≥ 55 ans : 1 %

Age de départ en retraite :

Management : 64

Non-management : 62

Taux de charges sociales : 47.50%

Mortalité : : INSEE TD/TV 2010 – 2012

Table de turnover :

Ex-Besam

16 – 24 ans : 15.00 %

25 – 29 ans : 12.00 %

30 – 34 ans : 9.00 %

35 – 39 ans : 6.00 %

40 – 44 ans : 3.00 %

45 – 49 ans : 1.00 %

50 – 54 ans : -

+ 55 ans : -

Ex-BA Albany

16 – 24 ans : 25.00%

25 – 29 ans : 25.00%

30 – 34 ans : 18.00%

35 – 39 ans : 14.00%

40 – 44 ans : 10.00%

45 – 49 ans : 6.00%

50 – 54 ans : 3.00%

+ 55 ans : -

Ex-Crawford :

16 – 24 ans : 25.00%

25 – 29 ans : 18.00%

30 – 34 ans : 18.00%

35 – 39 ans : 15.00%

40 – 44 ans : 10.00%

45 – 49 ans : 5.00%

50 – 54 ans : 2.00%

+ 55 ans : -

Provision pour garantie clients :

La société garantie certains matériels livrés pour une durée de 1 an. Cette provision est calculée sur la base des taux de retours en garantie observés par familles de produits et des coûts anticipés pour leur traitement. La provision pour garantie clients s'élève à 384 K€ au 31 décembre 2014.

Provision pour pertes à terminaison propres aux chantiers en cours :

Lorsqu'une perte à terminaison sur un contrat est probable, la société comptabilise une provision pour la totalité de la perte estimée.

Une provision pour pertes à terminaison a été constaté au 31 décembre 2014 pour 393 K€.

II.8 : Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires pour la vente de pièces détachées est reconnu lors du transfert de propriété qui intervient généralement lors de la livraison physique des produits au client.

Pour ce qui concerne l'activité d'installation de portes industrielles, la méthode de reconnaissance du revenu est la méthode à l'achèvement (PCG, art 380-1).

Pour ce qui concerne les ventes de services (maintenance notamment), la société reconnaît son chiffre d'affaires au prorata des prestations réalisées.

III. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

EVOLUTION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières ont varié comme suit au cours de l'exercice 2014 :

	01.01.2014	Augmentations	Diminutions	31.12.2014
Concessions, brevets et droits similaires	141 701	9 844		151 545
Fonds commercial	4 742 854			4 742 854
Autres immob incorporelles	115 127			115 127
Immobilisations incorporelles	4 999 683	9 844	0	5 009 527
Aménagements des terrains	137 747		137 747	0
Matériel & outillage	1 056 109	5 481	90 196	971 394
Installation agencement	1 967 794	261 926	1 653 681	576 039
Matériel de transport	1 039 004	10 427	109 162	940 269
Matériel de bureau, et mobilier	1 313 696	63 071	160 629	1 216 638
Immobilisation corporelles en cours	0			0
Immobilisations corporelles	5 514 350	340 905	2 151 415	3 703 840
Autres participations	2 379 808			2 379 808
Prêts et autres immobilisations financières	280 524	134 345	22 835	392 034
Immobilisations financières	2 660 332	134 345	22 835	2 771 842

Amortissements :

	01.01.2014	Augmentations	Diminutions	31.12.2014
Concessions, brevets et droits similaires	135 363	4 546	1 500	138 409
Autres immob incorporelles	115 128	0	0	115 128
Immobilisations incorporelles	250 491	4 546	1 500	253 537

	01.01.2014	Augmentations	Diminutions	31.12.2014
Terrain	137 747		137 747	0
Matériel & Outillage	795 505	64 631	89 416	770 720
Installation agencement	1 878 460	27 539	1 626 768	279 231
Matériel de transport	730 765	95 143	109 164	716 744
Matériel de bureau, et mobilier	1 234 978	51 980	160 624	1 126 334
Immobilisations corporelles	4 777 457	239 293	2 123 719	2 893 029

Dépréciation :

	01.01.2014	Augmentations	Diminutions	31.12.2014
Fonds commercial	455 852	0	0	455 852
Immobilisations incorporelles	455 852	0	0	455 852

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

CRAWFORD-NORMSTAHL S.A.S. détenue à 100%.

ASABH SARL détenue à 25 %.

Le tableau des filiales et participation est présenté ci-après :

Société	Capitaux propres (y compris résultat de l'exercice)	% capital détenu	Valeur comptable nette des titres détenus	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
CRAWFORD NORMSTAHL S.A.S.	1 373 303	100 %	1 373 303	2 266 284	106 133	0
ASABH SARL	484 524	25 %	24 544	658 422	102 938	39 010

STOCKS

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Travaux en cours	189 030		189 030
Marchandises	3 431 957	150 190	3 281 767
Total	3 620 987	150 190	3 470 707

Les stocks et travaux en cours sont évalués au prix de revient et sont dépréciés au cas par cas.

CREANCES ET DETTES REPRESENTÉES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

Les dettes représentées par des effets de commerce s'élèvent à 104 €.

Les créances représentées par des effets de commerce s'élèvent à 222 092 €.

POSTES DU BILAN RELATIFS AUX ENTREPRISES LIEES ET AUX PARTICIPATIONS

POSTES DDU BILAN	ENTREPRISES LIEES EN €	ENTREPRISES AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Créances clients et comptes rattachés	153 639	-
Autres créances	1 135 228	-
Prêts et immobilisations financières	2 379 808	-
Créances court terme (Cashpool)	3 489 227	-
Dettes court terme (Cashpool)	4 787 545	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	601 237	-
Autres dettes Créances clients et	17 221	-
Charges financières	100 244	
Produits financiers	39 010	

Il n'existe pas de transaction significative qui n'aurait pas été conclue à des conditions normales de marché par la société avec des parties liées ou des dirigeants, des membres de leurs familles ou des sociétés qu'ils contrôlent.

ECHEANCIER DES CREANCES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	177 374	2 369	175 005
Autres immobilisations financières	214 659		132 159
Clients douteux ou litigieux	361 405	361 405	
Autres créances clients	18 292 328	18 292 328	
Personnel et comptes rattachés	57 865	57 865	
Sécurité et autres organismes sociaux	4 888	4 888	
Impôts sur les bénéfices	94 501	94 501	
Taxe sur la valeur ajoutée	482 290	482 290	
État divers	334 416	334 416	
Groupe et associés	3 490 695	3 490 695	
Débiteurs divers	1 176 248	1 176 248	
Charges constatées d'avance	362 364	362 364	
TOTAUX	25 049 033	25 049 033	

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	CHARGES	PRODUITS
Charges/produits d'exploitation	362 364	787 170
Charges/produits financiers	-	-
Charges/produits exceptionnels	-	-
TOTAL	362 364	787 170

CAPITAUX PROPRES

	AU 01/01/14	+	-	AU 31/12/14
Capital	929 880			929 880
Primes d'émission, de fusion	5 689 661			5 689 661
Réserve légale	68 455	24 533		92 988
Réserves réglementées	10 997			10 997
Autres réserves et report à nouveau	2 510 932	1 546 208		4 057 140
Résultat	1 570 741	1 953 199	1 570 741	1 953 199
TOTAL	10 780 668	3 523 940	1 570 741	12 733 867

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1. Actions composant le capital social au début de l'exercice	15 498	60
2. Actions émises	0	
3. Actions annulées	0	
4. Action composant le capital social en fin d'exercice	15 498	60

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

La Société est détenue à :

- 72.43% par AABS IDDS AB (Suède), qui détient 11 226 actions
- 13.89% par BESAM AB, qui détient 2 152 actions
- 13.68% par ALBANY DOOR SYSTEMS AB qui détient 2 120 actions.

PROVISIONS POUR RISQUES

Les provisions ont évolué de la manière suivante en 2014 :

	Montant au 01/01/2014	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2014
Provisions pour garanties clients	(396 000)	(259 000)	271 000	(384 000)
Provision pour pertes à terminaisons	(178 000)	(393 828)	178 000	(393 828)
Provisions pour IDR	(1 672 058)	(256 769)	77 337	(1 851 489)
Litiges pour litiges	(249 000)	(163 416)	94 000	(318 416)
Provisions pour restructurations ¹	(410 000)	(4 276)	414 276	0
Provision médaille du travail	(8 254)			(8 254)

¹ Il s'agit principalement d'une provision pour restructuration du site Spare Part Center qui concerne une dizaine de personnes.

Dans le cadre du calcul de la provision pour indemnité de départ en retraite il a été calculé 5 catégories de salariés :

- ✓ A1 : Administratifs cadres
- ✓ A2 : Administratifs non cadres
- ✓ B1 : Commerciaux, Conducteur de travaux Management cadres
- ✓ B2 : Commerciaux, Conducteur de travaux, Management non cadres
- ✓ C2 : Techniciens après ventes non cadres

Les principales hypothèses retenues pour le calcul de l'indemnité de fin de carrière sont les suivantes :

- ✓ L'augmentation des salaires se situe entre 1 et 2.25%
- ✓ Selon le rapport de Spac Actulaires, le taux d'actualisation s'élève à 1.70 %
- ✓ Selon le rapport de Spac Actulaires, l'âge de départ à la retraite s'élève à 64 ans pour les cadres et à 62 ans pour les non-cadres
- ✓ Selon le rapport de Spac Actulaires, le taux de turnover se situe entre 1 et 25%.

ECHEANCIER DES DETTES

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes à 1 an maxi. à l'origine auprès des établissements de crédit à plus d'1 à l'origine	35 384	35 384	-	-
Emprunts et dettes financières divers			-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	4 358 484	4 358 484	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 470 535	1 470 535	-	-
Organismes sociaux	2 125 036	2 125 036	-	-
Impôt sur les bénéfices	218 248	218 248	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	3 680 333	3 680 333	-	-
Autres impôts et taxes	260 989	260 989	-	-
Groupe et associés	4 804 765	4 804 765	-	-
Autres dettes	1 112 286	1 112 286	-	-
Produits constatés d'avance	787 170	787 170	-	-
TOTAUX	18 853 237	18 853 237	0	0

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 090 452
Dettes fiscales et sociales	2 386 497
Autres dettes	360 395
TOTAL	3 837 344

PRODUITS A RECEVOIR

Le montant des produits à recevoir correspond au produit à recevoir sur créances fiscales et sociales et est de 343 663 €.

IV. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

a) Répartition par secteurs d'activité :

	MONTANT
Marchandise vendue	26 789 574
Production vendue - biens	12 723
Services	35 432 976
TOTAL	62 235 273

b) Répartition par marchés géographiques :

	MONTANT
France	
- Ventes de Marchandises	26 776 671
- Production de Biens	12 723
- Production de Services	35 432 976
Total	62 222 370
Étranger	
- Ventes de marchandises	12 903
Total	12 903
TOTAL	62 235 273

c) Variation 2014/2013 :

	2014	2013
Ventes de marchandises en France	26 776 671	22 942 588
Production de biens en France	12 723	4 750
Production de services en France	35 432 976	38 256 466
Export	12 903	46 867
TOTAL	62 235 273	61 250 672

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève à 1 644 175 €.

Il se compose de :

- Produits exceptionnels pour 2.493.528 € qui concernent principalement la cession du bâtiment – Rue des Cévennes à Lisses (1 950) et une reprise de provision restructuration du CSP
- Charges exceptionnelles pour 849.352 € qui concernent des coûts de restructuration CSP, un dossier sous-traitant Condette et des dossiers litige commerciaux

IMPOT SUR LES BENEFICES

Ventilation

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	959 301	1 953 910
Impôts : - au taux de 33.33 %	308 709	651 303
- sur PVLIT		
Résultat après impôts	650 592	1 302 607

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

Le CICE (Crédit d'impôt compétitivité emploi) comptabilisé dans les comptes de notre entité à la clôture de l'exercice s'élève à 433 K€.

Au compte de résultat, notre entité a retenu la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel.

Au bilan, il a été imputé en moins du poste IS à payer en Dettes sociales et Fiscales pour 433 K€ (pour la part du CICE utilisé pour réduire le solde d'IS à payer).

Ce « produit » correspond au crédit d'impôt qui va être demandé à l'occasion de la déclaration du solde de l'impôt société.

Il traduit le droit au CICE acquis par notre entité relatif aux rémunérations éligibles comptabilisées dans l'exercice.

Le CICE 2013 d'un montant de 282 K€ a permis notamment de participer partiellement à l'amélioration de notre fonds de roulement.

V. AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANTS
Cautions marchés France- Cegi	25 K€
TOTAL	25 K€

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANTS
Caution Société Générale	612 K€
TOTAL	612 K€

DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Cumul des droits acquis par les salariés au cours de l'exercice : 2168 heures
Cumul des droits ayant fait l'objet d'une demande des salariés : 0 heure

EFFECTIF MOYEN 2014

	PERSONNEL SALARIE
Cadres	95
Employés et techniciens	219
Agents de maîtrise	23
TOTAL	337

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas fournie car elle permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction (article 24-18 du décret du 29 novembre 1983).

INTEGRATION FISCALE

L'application du régime d'intégration fiscale démarré au 1^{er} janvier 1999 s'est poursuivie pour l'exercice 2014. Les sociétés suivantes forment le groupe fiscal imposable :

- ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS France S.A.S. (anciennement Crawford France Holding S.A.S. et Assa Abloy Entrance Systems France S.A.S.U.)
- CRAWFORD-NORMSTAHL S.A.S. (anciennement Crawford SEA)

Conformément à l'article 223 du Code Général des Impôts, la durée d'application est de cinq ans, l'option a expiré le 31 décembre 2013 et a été tacitement renouvelée pour les cinq exercices suivants.

ASSA Abloy Entrance Systems France S.A.S. réalise un bénéfice fiscal pour l'exercice 2014 de 2 861 154 € avant l'intégration fiscale.

Le bénéfice fiscal cumulé pour l'exercice 2014 après intégration fiscale est de 2 994 194 € et a donné lieu au paiement par Assa Abloy Entrance Systems France S.A.S. de l'impôt correspondant.

Il est à noter qu'une écriture d'impôt a impacté les comptes 2014 des sociétés intégrées, dans la mesure où toutes les sociétés intégrées auraient été, en l'absence d'intégration fiscale, individuellement bénéficiaire sur l'exercice 2014, les déficits antérieurs ayant été soldés sur les résultats de l'année 2013

CRAWFORD-NORMSTAHL S.A.S. réalise un bénéfice fiscal pour l'exercice 2014 de 133 040 €.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires de Commissariats aux Comptes s'élèvent à 52 000 € (HT) au 31/12/2014.

IDENTITE DES SOCIETES-MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

ASSA ABLOY Entrance Systems France S.A.S. est consolidée, par intégration globale, par le groupe ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS IDDS AB.

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS IDDS AB
ROSKILDEVAGEN 1B
20121 MALMO
SWEDEN

EXEMPTION DE CONSOLIDATION

La société ASSA ABLOY Entrance Systems S.A.S., étant elle-même consolidée au sein d'une structure appartenant à la Communauté Européenne, produisant des comptes consolidés conformes à la 7^{ème} Directive, n'établit aucune consolidation pour ses activités françaises.

ANNEXE B

**Le rapport du commissaire aux comptes d'AAES France sur les comptes annuels pour
l'exercice clos le 31 décembre 2014**

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2014)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2014)

Aux Associés

ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE

Z.I. des Malines

24 rue des Malines

91090 Lisses

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ASSA ABLOY ENTRANCE SYSTEMS FRANCE SAS, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

*PricewaterhouseCoopers Entreprises SARL, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 55 00, Fax: +33 (0)1 56 57 57 58, www.expert-comptable.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris-Ile-de-France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société à responsabilité limitée au capital de 78 000 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 632 028 627. TVA n° FR 24 632 028 627. Siret 632 028 627 00404. Code APE 6920 Z. Bureaux : Amiens, Bordeaux, Bourg-en-Bresse, Cognac, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Pau, Quimper, Rennes, Saint-Quentin, Strasbourg, Toulouse.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

- La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives au fonds de commerce issu de la fusion entre Crawford France Holding SAS et Assa Abloy Entrance Systems France SAS. Il est précisé les éléments suivants :
 - Le montant du fonds de commerce inscrit à l'actif du bilan de Assa Abloy Entrance Systems France SAS correspond à la valeur comptable des titres de l'absorbée à l'actif du bilan de l'absorbante diminué du montant de la situation nette de l'absorbée à la date d'effet comptable de la fusion ;
 - A la clôture de l'exercice, la valeur d'acquisition du fonds de commerce est comparée à la valeur d'usage de ce fonds de commerce déterminée en fonction de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence ;
 - La valeur d'usage du fonds de commerce a été justifiée sur la base de prévisions d'activités et de résultats établies selon l'appréciation actuelle des dirigeants sociaux.
- La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation. Il est précisé les éléments suivants :
 - Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique ;
 - Si cette valeur est inférieure à la valeur actuelle, une dépréciation est constituée pour la différence ;
 - La valeur actuelle des titres de participation est déterminée compte tenu de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, de la rentabilité des filiales, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

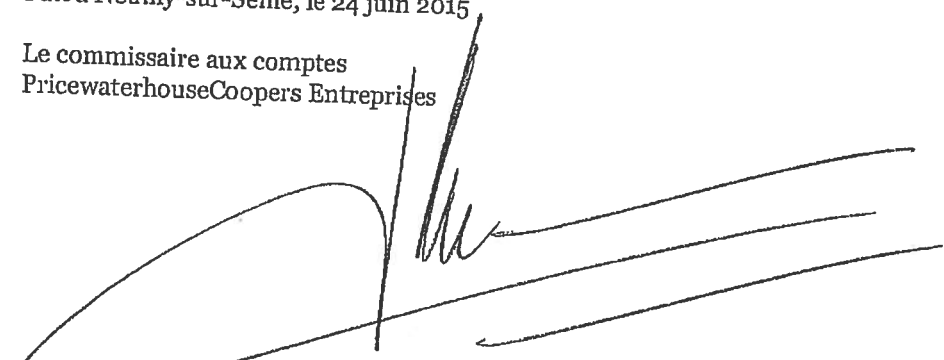
III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 24 juin 2015

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Entreprises



Jean-Laurent Bracieux